



Commune de Barberaz
Savoie

COMPTE-RENDU SIMPLIFIE
de la séance du CONSEIL MUNICIPAL 6 juillet 2026
(Exécution de l'article 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le 6 juillet 2026 à vingt heures, **le Conseil municipal de Barberaz**, dûment convoqué le 30 juin 2026, **s'est réuni en mairie** sous la présidence de Monsieur Arthur BOIX-NEVEU, Maire.

22 Présents : BOIX-NEVEU Arthur, Maire - MAUDUIT François - BERNI Marie-Eve - PEROT Jacky - MARZIN Michel - MOLLARD Brigitte - DAVID Frédéric - CAVADA Elisabeth - BLONDEL Françoise - TRINCHERO Audrey – MONIER Thomas - GERFAUD-VALENTIN Marie-Noëlle – LEGAGNOUX Pierre – HEDON Laetitia - FANTIN Xavier - PERRET Mélanie – CALLIES DE SALIES Chrystel - DOUMONT Laetitia - BRULFERT Guillaume - CERNEKA Corinne - ROYER Christine – TOMMASI Mickaël

7 Excusés :

LAUMONNIER Nathalie donne pouvoir à Arthur BOIX-NEVEU
FOURNIER Aurélie donne pouvoir à François BLONDEL
ROTA BULO Yvan donne pouvoir à Elisabeth CAVADA
ALLARD Régis donne pouvoir à Michel MARZIN
AUBIN Antonin donne pouvoir à Xavier FANTIN
COSPEN Kamilla donne pouvoir à Laetitia HEDON
CAILLAT Frédéric donne pouvoir à Frédéric DAVID

Jacky PEROT a été désigné secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h00

Approbation des procès-verbaux des 18 mai et 5 juin 2026

Vu les dispositions du code général des collectivités territoriales,
Vu les dispositions du règlement intérieur du conseil municipal et en particulier son article 16,

Les procès-verbaux des séances des 18 mai et 5 juin 2026 sont soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Vote à l'unanimité

- | | |
|----------|---|
| 1 | <p>Tableau des emplois – créations d'emplois temporaires et saisonniers</p> <p><i>Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>CREE les huit emplois non permanents d'accroissement temporaire d'activité ci-dessus à compter du 01/09/2026,</i> • <i>CREE les deux emplois non permanents d'accroissement saisonniers d'activité ci-dessus à compter du 01/03/2027,</i> • <i>DIT que les dépenses sont inscrites au chapitre 012 du budget principal de la commune.</i> |
|----------|---|

2	Autorisation de recourir au contrat d'apprentissage Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés : • DECIDE de conclure dès la rentrée scolaire 2026-2027 à deux contrats d'apprentissage comme indiqués ci-dessus, • AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis, • DIT que les dépenses sont inscrites au chapitre 012 du budget principal de la commune.
3	Mise en place de l'annualisation pour le poste de policier municipal Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés : • APPROUVE cette organisation du temps de travail pour l'agent de la police municipale à compter du 13/07/2026.
4	Groupement de commande avec Grand Chambéry pour le site internet Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés : • APPROUVE l'adhésion de la commune de BARBERAZ au groupement de commande entre Grand Chambéry et les communes adhérentes à la convention, • AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la convention constitutive du groupement de commandes jointe à la présente délibération, • DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget de la Commune.
5	Désignation de représentants au sein de Régie+ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés : • DESIGNE Monsieur Frédéric CAILLAT comme représentant titulaire et monsieur Frédéric DAVID, comme suppléant de la commune de Barberaz au sein du conseil d'administration de l'association Régie+
6	Autorisation de vente d'un four de remise en température Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés : • APPROUVE la vente du four de remise en température conformément à l'offre de reprise formulée par l'entreprise Maison PATAY, • AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à l'exécution de la vente dans les conditions arrêtées par la présente délibération, • AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la réalisation de cette vente.
7	Cession à titre gratuit de matériel informatique réformé aux agents de la commune et définition des modalités d'attribution Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés : • APPROUVE le principe de la cession à titre gratuit aux agents de la commune du matériel informatique réformé dont les services municipaux n'ont plus l'usage, dans les conditions prévues par le Code général de la propriété des personnes publiques, • PRECISE que seuls les matériels informatiques retirés de l'inventaire communal, devenus sans utilité pour les services et dont la valeur unitaire n'excède pas le plafond réglementaire en vigueur, pourront faire l'objet d'une cession gratuite, • PRECISE que les matériels cédés seront attribués aux agents titulaires, stagiaires et contractuels de la commune qui en auront fait la demande dans le délai fixé par l'autorité territoriale, • AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération, notamment à établir la liste des matériels concernés, à organiser la procédure de recueil des candidatures et le tirage au sort, ainsi qu'à signer tout document afférent.

8	Création des comités participatifs Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés : • CREE 7 comités participatifs, • DESIGNE comme Présidents les conseillers suivants, pour la durée du mandat : 1. Commerces, Artisanat et Entreprises, présidé par Jacky PEROT ; 2. Vie associative, culturelle et sportive, présidé par Aurélie FOURNIER ; 3. Petite enfance, présidé par Nathalie LAUMONNIER ; 4. Affaires scolaires, présidé par Brigitte MOLLARD ; 5. Transition énergétique, présidé par Laetitia HEDON ; 6. Commission jeunesse, présidé par Frédéric DAVID ; 7. Commission seniors, présidé par Elisabeth CAVADA.
9	Décision modificative n° 1 Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 27 voix pour, 1 voix contre (G. BRULFERT) et 1 abstention (L. DOUMONT) : • APPROUVE cette Décision Modificative (DM) n°1 au Budget Principal 2026.
10	Attribution du marché de restauration scolaire Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés : • ATTRIBUE ce MAPA 2026-02 à la société LEZTROY selon le montant total du marché proposé en date du 13/05/2026 ; • DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2026 ; • AUTORISE M. le Maire, ou son représentant, à signer les pièces de ce Marché Public et tous documents y afférents.
11	Actualisation du règlement de fonctionnement des temps périscolaires et modalités de service Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés : • APPROUVE l'actualisation du règlement de fonctionnement des temps périscolaires et modalités de service en annexe, • APPROUVE son application à compter de la rentrée 2026, • AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires et à signer toutes pièces s'y rapportant.
12	Actualisation des tarifs des services périscolaires Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 24 voix pour et 5 voix contre (DOUMONT Laetitia - BRULFERT Guillaume - CERNEKA Corinne - ROYER Christine – TOMMASI Mickaël) : • APPROUVE les tarifs des services périscolaires et cantine énoncés ci-dessus pour l'année scolaire 2026/2027 en incluant le tarif social pour les 4 premières tranches, • AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires et à signer toutes pièces s'y rapportant, • DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2026.

- 13 Délégation de signature à M. le maire pour les études et travaux liés à l'aménagement d'une liaison piétonne/cycles entre la route de Lélia et le chemin des Vignes
- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :**
- **DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2026,**
 - **AUTORISE M. le Maire à prendre toutes décisions concernant la préparation et la passation du marché, l'exécution et le règlement des marchés de travaux et avenants concernant les travaux d'aménagement de la liaison piétonne / cycles entre la route de Lélia et le chemin des Vignes.**

Le Maire,

Arthur BOIX-NEVEU

